

Questions orales

qui était de maintenir une séparation entre la politique et les politiciens en ce qui concerne les bases du ministère de la Défense nationale avait été modifiée. Le ministre peut-il maintenant confirmer qu'il a modifié sa politique habituelle pour faire plaisir à un de ses amis libéraux, le député de York-Centre, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, en lui permettant de faire entrer à la base aérienne de la Défense nationale de Downsview sa caravane rouge, aux couleurs du parti, avec son nom peint sur la carrosserie?

● (1500)

Des voix: Oh!

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA DATE DE L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DU «WILLIAM CARSON»—LES POSSIBILITÉS DE REMPLACEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question s'adresse au ministre des Transports. A-t-on officiellement pris la décision d'ouvrir une enquête judiciaire sur le naufrage du traversier du CN *William Carson* et, dans l'affirmative, quand cette enquête doit-elle commencer?

Le ministre pourrait peut-être en profiter pour nous dire ce que le gouvernement envisage de faire pour remplacer le plus vite possible ce traversier, étant donné que plusieurs milliers de réservations ont dû être annulées à cause de la perte du navire.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Nous n'avons pas encore réglé les derniers détails concernant l'enquête dont parle le député, mais nous espérons pouvoir le faire sans tarder. Nous avons étudié la possibilité de trouver un autre bateau pour remplacer celui qui a fait naufrage; nous avons également cherché des moyens d'utiliser de la meilleure façon possible l'ensemble de la flotte de la côte est.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROGRAMME D'AUTOROUTE DANS LES PROVINCES MARITIMES—LES MODIFICATIONS POSSIBLES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Maintenant que le Conseil des premiers ministres des Maritimes et les autorités provinciales de Terre-Neuve nous ont appris, par le truchement de leurs ministres responsables de la voirie, qu'ils se réuniraient à nouveau avec le ministre fédéral pour discuter du projet de construction d'une autoroute dans la région de l'Atlantique, projet qui coûterait une centaine de millions de dollars, le ministre pourrait-il nous dire s'il compte discuter d'un autre projet d'un milliard de dollars, présenté officiellement par les quatre provinces ou s'il a l'intention de s'en tenir à certaines modifications à apporter au projet de 100 millions de dollars qu'il a annoncé récemment?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Nous considérons que les toutes premières propositions qui ont été soumises par les provinces de l'Atlantique portaient sur un projet d'un peu moins de 100 millions de dollars dont la réalisation devait s'étaler sur un certain nombre d'années, sur 10 ans au moins. Jusqu'à présent, nous avons décidé, dans le cadre d'une

entente sur le partage des frais, portant sur une période de trois ans, d'accorder aux provinces concernées une subvention de 100 millions de dollars, ce qui représente tout de même une bonne partie du budget total. A la réunion de cet après-midi, j'aborderai évidemment avec les ministres des Transports des provinces de l'Atlantique la question du lien entre la première étape du programme et les objectifs à long terme.

M. Forrestall: Il faut donc en conclure que la première offre de 100 millions de dollars du ministre est celle qu'il soumettra aux quatre ministres de la voirie ou aux autorités provinciales concernées.

M. Lang: Il serait déplacé de traiter à la Chambre de tous les sujets qui seront abordés cet après-midi. Je m'étonne que le député parle avec tant de désinvolture d'une somme de 100 millions de dollars comme si c'était de la petite bière. Pourtant ce montant permettrait dans une large mesure à la région de l'Atlantique de développer ses autoroutes et j'espérais que les députés accueilleraient cette nouvelle avec plus d'enthousiasme.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE DE SUSPENSION DES PROCÉDURES CONTRE EDWARD ZIEMBA—LES MESURES DE PROTECTION DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle se divise en deux parties. Comme les Ontariens sont scandalisés et indignés de voir qu'un député de l'Assemblée législative de l'Ontario, M. Edward Ziembra, ait été détenu à la prison Don de Toronto pour avoir refusé de révéler à un tribunal le nom d'une personne qui lui a fourni des renseignements confidentiels, le ministre a-t-il l'intention de rencontrer le procureur général de l'Ontario pour lui demander de suspendre le procès et de porter l'affaire devant la Cour d'appel d'Ontario? La seconde partie de ma question est la suivante: le ministre compte-t-il présenter un projet de loi pour éviter que cette situation ne se reproduise?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Je vais souper ce soir avec le procureur général de l'Ontario et je lui demanderai ce qu'il compte faire. Pour ce qui est du second volet de la question, qui est d'une grande importance, il faut, bien sûr, pour que le prévenu ait un procès juste et équitable, que le tribunal dispose de tous les renseignements nécessaires à la défense du prévenu. D'autre part, il y a aussi le caractère confidentiel de certaines communications entre les intéressés. La Commission de réforme du droit, quand elle a étudié le Code de la preuve et les procédures judiciaires, a examiné la question de privilège et recommandé un privilège facultatif dans les cas qui pourraient ressembler à celui de M. Ziembra. Par ailleurs, je crois que la Cour suprême du Canada a reconnu le genre de privilège et peut-être que les avocats de M. Ziembra voudront déterminer les précédents, surtout le cas de Slavutych et Baker, pour déterminer s'ils s'appliqueraient au cas présent.